

Bulletin de nouvelles

Bonjour à tous et à toutes,

Voici le bulletin de nouvelles du mois de décembre 2024 de votre députée fédérale, qui tient à vous communiquer les annonces de programmes suivantes qui pourraient être utiles au développement économique de notre région :

- **1.** RAPPEL : Pour aider les municipalités à répondre à leurs besoins en infrastructures d'eau.
- 2. Pour aider à accélérer la construction de logements résidentiels multilogements.
- **3.** Pour soutenir la participation sportive des groupes sous-représentés.
- **4.** Pour promouvoir un mode de vie sain dirigé par les jeunes.
- **5.** Pour permettre au personnel de développer ses compétences.
- **6.** Pour aider les entreprises à réduire plus facilement leurs émissions de GES.

Merci de communiquer ces informations aux membres concernés de votre communauté.

1. RAPPEL : Pour aider les municipalités à répondre à leurs besoins en infrastructures d'eau (Canada)

Le <u>Fonds canadien pour les infrastructures liées au logement</u> offre un financement pour répondre aux besoins pressants en matière d'infrastructure pour l'eau potable, les eaux pluviales et les déchets solides.

À qui ça s'adresse? Les municipalités et les communautés autochtones.

Quand déposer une demande? Les demandes seront acceptées jusqu'au **31 mars 2025** à 15 h HAE. Les demandes des communautés autochtones seront acceptées jusqu'au 19 mai 2025 à 15 h HAE.

Comment déposer une demande? En lisant <u>le guide du demandeur</u> et en suivant les étapes <u>en ligne ici.</u>

Pour en savoir plus...

Diffusez l'info à propos de ce programme dans tout votre réseau.

2. Pour aider à accélérer la construction de logements résidentiels multilogements (Canada)

<u>L'Initiative régionale pour l'innovation en construction résidentielle (IRICR)</u> appuiera les entreprises manufacturières du secteur de la construction résidentielle de multilogements

dans le développement et la commercialisation de solutions novatrices. Les investissements réalisés en vertu de l'IRICR permettront le développement de solutions manufacturières innovantes permettant d'accélérer la construction d'habitations résidentielles multilogements.

À qui ça s'adresse? Les PME manufacturières qui fabriquent des modules de logement en usine et les PME qui font partie de leur chaîne d'approvisionnement ; les PME et OBNL qui développent de nouveaux procédés ou matériaux de construction de multilogements ; et les PME manufacturières qui fabriquent des composantes structurelles légères intégrées destinés à la construction de multilogements.

Quand déposer une demande? L'IRICR prévoit un financement ponctuel jusqu'au **31 mars 2026.**

Comment déposer une demande? Consultez le <u>guide de présentation d'un projet</u> et suivez les étapes en <u>ligne ici.</u>

Pour en savoir plus...

Partagez cette information dans votre réseau!

3. Pour soutenir la participation sportive des groupes sous-représentés (Canada)

<u>L'initiative Le sport communautaire pour tous (ISCT)</u> a pour but d'éliminer les obstacles et d'augmenter le taux de participation au sport chez les groupes sous-représentés. Son principal objectif est d'appuyer des initiatives de sport communautaire pour les groupes sous-représentés, en particulier les communautés noires, autochtones, racialisées, 2ELGBTQI+, ainsi que les personnes à faible revenu, les personnes ayant un handicap, les nouveaux arrivants et les aînés, afin d'accroître la participation au sport et de maintenir cette pratique.

À qui ça s'adresse? Organisations nationales à but non lucratif.

Quand déposer une demande? Les candidatures sont acceptées jusqu'au **23 décembre 2024** à 23 h 59 (heure locale).

Comment déposer une demande? En consultant les <u>Lignes directrices</u> applicables aux demandes et en suivant les <u>étapes indiquées ici.</u>

Pour en savoir plus...

Partagez ce programme avec les organisations autour de vous!

4. Pour promouvoir un mode de vie sain dirigé par les jeunes (Canada)

La <u>Subvention de santé scolaire pour les jeunes</u> leur donne la possibilité de présenter une demande de microsubventions d'un montant de 1 000 \$ pour développer leurs propres initiatives visant à encourager et à promouvoir un mode de vie sain dans leurs écoles. Les projets doivent respecter le mandat de l'ASPC et encourager, appuient et habilitent les jeunes à faire des choix sains et à vivre de manière plus saine comme suit : informer les

participants sur des sujets importants et/ou partager des ressources et des renseignements pour favoriser un mode de vie sain

À qui ça s'adresse? Les jeunes âgés de 16 à 19 ans inscrits dans un établissement d'enseignement secondaire ou postsecondaire

Quand déposer une demande? Les candidatures sont acceptées jusqu'au **20 décembre 2024**, à 11 h 59 (HNE).

Comment déposer une demande? En consultant le <u>Guide pour les demandeurs</u> et en postulant <u>en ligne.</u>

Pour en savoir plus...

Profitez de ce programme ou partagez ces informations avec les jeunes autour de vous !

5. Pour permettre au personnel de développer ses compétences (Québec)

Le <u>programme de formation de la main-d'œuvre</u> aide les entreprises à développer les compétences de leurs employés. Ce programme offre des subventions pour couvrir certaines dépenses de formation. Consultez leur site web pour voir des exemples de dépenses admissibles.

À qui ça s'adresse? Les entreprises privées; les regroupements d'entreprises privées; les coopératives; les organismes à but non lucratif; les travailleurs autonomes; les conseils de bande.

Quand déposer une demande? Les demandes sont acceptées en tout temps.

Comment déposer une demande? En suivant les étapes indiquées en ligne.

Pour en savoir plus...

Partagez cette information avec les organisations admissibles autour de vous!

6. Pour aider les entreprises à réduire plus facilement leurs émissions de GES (Québec)

Le <u>programme ÉcoPerformance – Implantation simplifiée</u> offre maintenant un processus simplifié aux entreprises souhaitant un soutien financier pour des projets simples et rapides à mettre en place. Les services professionnels d'un ingénieur ne sont pas requis pour déposer une demande ou effectuer la quantification des économies d'énergie et des réductions d'émissions de GES. Trois types de mesure permettant de réduire les émissions de GES sont soutenues financièrement dans le cadre d'un projet d'implantation simplifiée : 1) Projets d'efficacité énergétique; 2) Projets de conversion énergétique; et 3) Projets de réduction d'émissions fugitives.

À qui ça s'adresse? Secteurs visés :

- <u>Producteurs acéricoles</u>
- Supermarchés et dépanneurs

- Petits commerces, institutions et industries
- <u>Producteurs serricoles</u>

Quand déposer une demande? Les demandes sont acceptées en tout temps.

Comment déposer une demande? En consultant les critères propres à chaque secteur ciblé par le programme.

Pour en savoir plus...

Faites partie des secteurs ciblés? Profitez-en dès aujourd'hui!